

BTK SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société BTK SICAV pour la période allant du 1er Octobre au 31 Décembre 2023, tels qu'annexés au présent rapport.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société BTK SICAV, comprenant le bilan au 31 Décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société BTK SICAV arrêtés au 31 Décembre 2023, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, décrit la nouvelle méthode adoptée par la société BTK SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

Autres obligations légales et réglementaires

BTK SICAV a souscrit un certificat de dépôts de plus d'un an et « CDP 3 ans-23/11/2024 9.30% » et ce, contrairement aux dispositions de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit que les valeurs mobilières négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie sont des titres de créance à court terme.

Tunis, le 29 janvier 2024

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILAN
Arrêté au 31/12/2023
(Unité : En Dinars)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3.1	23 198 930,849	14 551 838,262
a - Actions et Valeurs assimilées		0,000	0,000
b - Obligations et Valeurs assimilées		23 198 930,849	14 551 838,262
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	3.3	14 981 761,047	6 904 808,441
a - Placements monétaires		14 466 661,410	6 522 396,159
b - Disponibilités		515 099,637	382 412,282
AC 3 - Créances d'exploitation		131,110	52,360
Autres débiteurs		131,110	52,360
TOTAL ACTIF		38 180 823,006	21 456 699,063
<u>PASSIF</u>			
PA1- OPERATEURS CREDITEURS	3.5	52 050,555	31 510,649
PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS	3.5	33 172,243	30 775,271
TOTAL PASSIF		85 222,798	62 285,920
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3.7	35 061 484,350	20 255 192,283
CP2- SOMMES CAPITALISABLES	3.8	3 034 115,858	1 139 220,860
Sommes capitalisables des exercices antérieurs*		768 686,268	-0,004
Sommes capitalisables de la période		2 265 429,590	1 139 220,864
ACTIF NET		38 095 600,208	21 394 413,143
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		38 180 823,006	21 456 699,063

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

ETAT DE RESULTAT

De la période du 01 Octobre au 31 Décembre 2023

(Unité : en Dinars)

	Notes	DU 01/10/2023 AU 31/12/2023	DU 01/01/2023 AU 31/12/2023	DU 01/10/2022 AU 31/12/2022	DU 01/01/2022 AU 31/12/2022
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3.2	365 161,142	1 234 757,248	243 140,795	913 812,342
a - Dividendes		0,000	0,000	0,000	0,000
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		365 161,142	1 234 757,248	243 140,795	913 812,342
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3.4	266 493,234	744 971,840	86 390,439	287 208,846
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		631 654,376	1 979 729,088	329 531,234	1 201 021,188
CH1- INTERETS SUR AVANCE DE PLACEMENTS	3.6	0,000	0,000	0,000	-2 187,000
CH2- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	3.6	-49 280,495	-156 993,495	-28 740,654	-106 124,741
REVENU NET DES PLACEMENTS		582 373,881	1 822 735,593	300 790,580	1 092 709,447
PR3- AUTRES PRODUITS		0,000	0,000	0,000	0,000
CH3-AUTRES CHARGES	3.6	-17 621,321	-59 890,602	-13 192,147	-43 873,107
RESULTAT D'EXPLOITATION		564 752,560	1 762 844,991	287 598,433	1 048 836,340
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>	3.8	245 642,117	502 584,599	57 726,393	90 384,524
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE(*)		810 394,677	2 265 429,590	345 324,826	1 139 220,864
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-245 642,117	-502 584,599	-57 726,393	-90 384,524
* Variation des +/- values potentielles sur titres		6,111	12,287	0,000	69 820,786
* +/- values réalisées sur cession des titres		0,000	-0,650	0,000	-72 685,000
* Frais de négociation des titres		0,000	-52,076	0,000	0,000
RESULTAT NET DE LA PERIODE		564 758,671	1 762 804,552	287 598,433	1 045 972,126

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
De la période du 01 Octobre au 31 Décembre 2023

(Unité : en Dinars)

	DU 01/10/2023 AU 31/12/2023	DU 01/01/2023 AU 31/12/2023	DU 01/10/2022 AU 31/12/2022	DU 01/01/2022 AU 31/12/2022
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>				
a - Résultat d'exploitation	564 752,560	1 762 844,991	287 598,433	1 048 836,340
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	6,111	12,287	0,000	69 820,786
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	-0,650	0,000	-72 685,000
d - Frais de négociation de titres	0,000	-52,076	0,000	0,000
<u>AN 2 - Distribution des dividendes (*)</u>	0,000	0,000	0,000	0,000
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>				
a - Souscriptions	9 307 791,518	35 830 620,080	6 525 991,993	16 134 011,103
* Capital	8 354 473,812	32 809 762,476	5 941 822,383	15 009 010,031
* Régularisation des sommes non distribuables	-18,781	-48,940	258 495,704	299 152,253
* Régularisation des sommes capitalisables	953 336,487	3 020 906,544	325 673,906	825 848,819
b - Rachats	-4 451 844,864	-20 892 237,567	-5 300 136,069	-11 800 986,638
* Capital	-3 989 648,196	-19 142 629,884	-4 822 396,565	-10 942 992,799
* Régularisation des sommes non distribuables	4,984	27,994	-209 791,947	-250 540,374
* Régularisation des sommes capitalisables	-462 201,652	-1 749 635,677	-267 947,557	-607 453,465
VARIATION DE L'ACTIF NET	5 420 705,325	16 701 187,065	1 513 454,357	5 378 996,591
<u>AN 4 - Actif Net</u>				
a - En début de période	32 674 894,883	21 394 413,143	19 880 958,786	16 015 416,552
b - En fin de période	38 095 600,208	38 095 600,208	21 394 413,143	21 394 413,143
<u>AN 5 - Nombre de parts</u>				
a - En début de période	282 436	193 548	182 386	153 010
b - En fin de période	324 144	324 144	193 548	193 548
VALEUR LIQUIDATIVE	117,527	117,527	110,538	110,538
AN 6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	6,30%	6,34%	5,64%	5,62%

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 31 Décembre 2023

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- CREATION ET ACTIVITE

« BTK SICAV » initialement dénommée « Univers Obligations SICAV » est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM de capitalisation régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000. BTK SICAV, a obtenu l'agrément du CMF n°01-2022 du 24 février 2022 pour le changement de sa dénomination ».

Suivant procès-verbal, enregistré en date du 31 mars 2022 à la Recette des Finances –Rue Ghandi–Tunis et dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 24 mai 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire de « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV », tenue en date du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination sociale de la SICAV de « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » en « BTK SICAV » et de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société « BTK Conseil ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

2- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société BTK SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société BTK SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET2032 ».

2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.4. Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou

moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à **23 198 930,849 dinars** contre **14 551 838,262** dinars au 31/12/2022 et se détaille ainsi :

Obligations de sociétés

Code ISIN	Obligations de sociétés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'Actif Net
TN0003400348	AB SUB 2009/A TF	5 000	33 100,000	33 468,000	0,088
TN0003400355	AB SUB 2009/B TV	5 000	33 100,000	33 692,000	0,088
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010 TV	10 000	132 900,000	136 044,000	0,357
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010 TV	10 000	132 900,000	136 044,000	0,357
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	5 000	500 000,000	506 836,000	1,330
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TF	5 000	500 000,000	506 808,000	1,330
TN0003600509	ATB 2007/1 C D TMM+2%	8 000	288 000,000	301 830,400	0,792
TN0003600582	ATB SUB 2009 B LB2 TF	10 000	399 700,000	411 348,000	1,080
TN0PID0RGAE6	BH BANK SUB 2021-2 TF	5 000	500 000,000	507 360,000	1,332
TN0PID0RGAE6	BH BANK SUB 2021-2 TF	9 000	900 000,000	913 248,000	2,397
TN0003100674	BNA SUB 2009	20 000	132 400,000	136 608,000	0,359
TN0001300623	BTE 2011 09022032 6.25	5 000	225 000,000	235 048,000	0,617
TN0001300623	BTE 2011 09022032 6.25	5 000	225 000,000	235 048,000	0,617
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1 TF 10.55%	5 000	500 000,000	523 060,000	1,373
TNWYE1PN6WF5	EO ATL 2023-2	5 000	500 000,000	509 172,000	1,337
TNL7VQZVHR54	HL 2023-01 TF	10 000	1 000 000,000	1 065 792,000	2,798
TN0002601045	STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	10 000	132 900,000	137 276,000	0,360
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF 10.55%	5 000	500 000,000	528 708,000	1,388
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2 TF 10.70%	10 000	1 000 000,000	1 009 185,388	2,649
TN0003900230	UIB 2009/1	5 000	33 110,650	33 778,812	0,089
	Total		7 668 110,650	7 900 354,600	20,738

Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

Code ISIN	Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'Actif Net
TNYZO6UGUZ33	EMP NAT 2021 T3 CB TF	50 000	5 000 000,000	5 043 280,000	13,238
TN5QHYZ8T348	EMP NAT 2021 T3 CB TV	20 000	2 000 000,000	2 020 640,000	5,304
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT 2022 T2 CB TF	35 000	3 500 000,000	3 643 052,000	9,563
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT 2023 T1 CB TV	5 000	500 000,000	533 768,000	1,401
TNCR2TMAK1K8	EMP NAT 2023 T2 CB TF	350	34 650,000	36 364,249	0,095
TNMCPXLL1EE2	EMP NAT 2023 T4 CB TV	20 000	2 000 000,000	2 010 592,000	5,278
TNBSXXEKBF8	EMP NAT 2023 T4 CC TF	20 000	2 000 000,000	2 010 880,000	5,279
	Total		15 034 650,000	15 298 576,249	40,158

Les entrées en portefeuille-titres du 01/10/2023 au 31/12/2023

Désignation	Date	Quantité	Coût d'acquisition
Obligations des Sociétés		50 000	5 000 000,00
ACHAT 1000 E O TLF 2023-2	22/11/2023	10 000	1 000 000,00
ACHAT 2000 EMP NATIONAL 2023 T4	07/12/2023	20 000	2 000 000,00
ACHAT 2000 EMP NATIONAL 2023 T4	07/12/2023	20 000	2 000 000,00
TOTAL		50 000	5 000 000

Les sorties du portefeuille-titres du 01/10/2023 au 31/12/2023

Désignation	Date	Coût d'acquisition	prix de cession /remboursement	Plus ou moins-values réalisée
Obligations des sociétés		620 800,000	620 800,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 BH BANK SUB 2021-2 TF	19/10/2023	36 400,000	36 400,000	0,000
REMBOURSEMENT 9000 BH BANK SUB 2021-2 TF	19/10/2023	65 520,000	65 520,000	0,000
REMBOURSEMENT 50000 EMP NATIONAL 2021 T3 CB TF	17/11/2023	352 000,000	352 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 EMP NATIONAL 2021 T3 CB TV	17/11/2023	166 880,000	166 880,000	0,000
TOTAL		620 800,000	620 800,000	0,000

3.2. Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **365 161,142** dinars pour la période du 1er Octobre au 31 Décembre 2023 et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/10/2023 au 31/12/2023	du 01/01/2023 au 31/12/2023	du 01/10/2022 au 31/12/2022	du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus des obligations				
- Intérêts	363 613,865	1 225 571,860	243 140,795	894 605,942
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier				
- Intérêts	1 547,277	9 185,388	0,000	19 206,400
TOTAL	365 161,142	1 234 757,248	243 140,795	913 812,342

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités :

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au 31/12/2023 à 14 981 761,047 Dinars et se détaillent comme suit :

➤ Les placements monétaires :

Code ISIN	Désignation du titre	Emetteur	Taux	Cout d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de L'Actif Net
	Certificats de dépôt			6 880 282,193	6 917 861,596	18,159
TNLVN2WZLYI3	CDP BTK 20J-11/01/2024	BTK	8,54%	1 992 444,734	1 996 222,367	5,240
TNMLMGTQDOP5	CDP BTK 30 JS 27/01/2024	BTK	8,99%	1 491 076,849	1 492 266,603	3,917
TNXMZ0VBWE40	CDP BTK LEASING 180J-21/05/2024	BTK LEASING	8,99%	482 793,435	486 521,524	1,277
TNIRLCFKOTW5	CDP BTK LEASING 180J-08/05/2024	BTK LEASING	8,99%	2 413 967,175	2 438 821,102	6,402
TN0CY416OP13	CDP BTK LEASING 3 ANS Taux 9.3%	BTK LEASING	9,30%	500 000,000	504 030,000	1,323
	Placement à Terme			4 000 000,000	4 038 835,945	10,602
	PLT BTK 7.99% 23/02/2024	BTK	7,99%	2 000 000,000	2 013 659,617	5,286
	PLT BTK 9.14% 29/03/2024	BTK	9,14%	1 000 000,000	1 000 600,986	2,627
	PLT BTK 9.75% 08/03/2024	BTK	9,75%	1 000 000,000	1 024 575,342	2,689
	Créances sur opérations de pensions livrées			3 498 752,600	3 509 963,868	9,214
	PENS LIVREE AB 9.5% 18/01/2023	Amen Bank	9,50%	1 999 263,230	2 006 121,814	5,266
	PENS LIVREE AB 9.5% 22/01/2024	Amen Bank	9,50%	1 499 489,370	1 503 842,054	3,948
	Total des placements monétaires			14 379 034,793	14 466 661,410	37,975

➤ Les disponibilités :

Disponibilités	31/12/2023	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	508 656,382	1,335
Intérêts courus sur comptes bancaires	6 443,255	0,017
Total des disponibilités	515 099,637	1,352

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du 01/10/2023 au 31/12/2023 s'élèvent à **266 493,234** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/10/2023 au 31/12/2023	du 01/01/2023 au 31/12/2023	du 01/10/2022 au 31/12/2022	du 01/01/2022 au 31/12/2022
Rémunération du compte de dépôt	6 098,369	17 575,981	3 706,696	15 365,330
Revenus des Certificats de Dépôt	209 114,776	600 248,591	66 047,031	250 681,653
Revenus des Placements à terme	40 068,821	115 936,000	16 636,712	21 161,863
Revenus prises en pension	11 211,268	11 211,268	0,000	0,000
TOTAL	266 493,234	744 971,840	86 390,439	287 208,846

3.5. Notes sur le passif :

Le total des passifs exigibles s'élève au 31/12/2023 à **85 222,798** dinars et se détaille ainsi:

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Opérateurs Créditeurs	52 050,555	31 510,649
Gestionnaire	48 380,643	27 840,802
Dépositaire	3 669,912	3 669,847
Autres Créditeurs Divers	33 172,243	30 775,271
Commissaire aux comptes	15 803,239	15 803,271
Etat Impôts et Taxes	566,050	278,733
Conseil du Marché Financier	3 235,123	1 829,464
Contribution Sociale de Solidarité**	399,921	202,346
Publications diverses	3 695,164	3 188,711
Dividendes à payer	9 472,746	9 472,746
TOTAL	85 222,798	62 285,920

3.6. Notes sur les charges :

Nature des charges	du 01/10/2023 au 31/12/2023	du 01/01/2023 au 31/12/2023	du 01/10/2022 au 31/12/2022	du 01/01/2022 au 31/12/2022
Intérêts sur avances de placements	0,000	0,000	0,000	2 187,000
Intérêts sur avances de placements	0,000	0,000	0,000	2 187,000
Charges de gestion des placements	49 280,495	156 993,495	28 740,654	106 124,740
Commission de gestion	48 380,643	153 423,430	27 840,802	102 554,680
Commission de dépôt	899,852	3 570,065	899,852	3 570,070
Autres Charges	17 621,321	59 890,602	13 192,15	43 873,110
Honoraires du commissaire aux comptes	3 513,658	14 279,968	3 417,89	13 560,120
Redevances CMF sur les OPCVM	9 034,524	28 650,057	5 198,92	19 150,880
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	1 574,795	7 449,958	824,126	3 005,310
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	3 235,088	8 904,011	3 675,85	8 041,850
Frais Bancaires	4,276	9,033	10,592	*-85,678
Contribution Sociale de Solidarité	258,980	597,575	64,768	200,640
TOTAL	66 901,816	216 884,097	41 932,801	152 184,850

*Provient essentiellement de la différence de règlement d'opérations de souscriptions et de rachats.

3.7. Notes sur le capital :

Les mouvements sur le capital pour la période du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 2023 se détaillent ainsi :

Capital au 30/09/2023	
Montant	29 557 499,259
Nombre de titres	282 436
Nombre d'actionnaires	574
Souscriptions réalisées	
	8 354 455,031
Montant	8 354 473,812
Régularisation des sommes non distribuables	-18,781
Nombre de titres émis	79831
Nombre d'actionnaires nouveaux	86
Rachats effectués	
	-3 989 643,212
Montant	-3 989 648,196
Régularisation des sommes non distribuables	4,984
Nombre de titres rachetés	-38123
Nombre d'actionnaires sortants	-19
Capital au 31/12/2023	
	35 061 484,350
Montant	33 922 324,875
Plus ou moins-values réalisées sur cession des Titres	-0,650
Variation des Plus ou moins-values potentielles sur titres	12,287
Frais de négociation de Titres	-52,076
Régularisation des sommes non distribuables	-20,946
Régularisation du résultat d'exploitation	-502 584,599
Sommes capitalisables (*)	1 139 220,860
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	-768 686,268
Régularisation des sommes capitalisables	1 271 270,867
Modification comptable	0,000
Nombre de titres	324 144
Nombre d'actionnaires	641

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

3.8. Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent aux résultats capitalisables de la période et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Résultats capitalisables de la période	1 762 844,991	1 048 836,340
Régularisation du résultat d'exploitation	502 584,599	90 384,524
Sommes capitalisables de l'exercice	2 265 429,590	1 139 220,864
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	768 686,268	-0,004
Sommes capitalisables	3 034 115,858	1 139 220,860

4. Autres informations

4.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société BTK SICAV est confiée à la BTK Conseil Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.2. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société BTK SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société BTK SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société BTK SICAV.

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de la BTK SICAV. Les frais pris en charge aux titres du quatrième trimestre 2023 sont de 3 513,658 dinars TTC.

4.4 Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur BTK SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par BTK SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.5. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

4.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

4.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.